

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 159-DDCT Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France, 44 rue Saint-Denis 75001 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros, dont 15.000 euros au titre de la culture et 20.000 euros au titre de la politique de la nuit, est attribuée à l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France au titre de ses activités parisiennes en 2019. SIMPA 78781.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 35.000 euros, est imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris et exercices suivants, sous réserve de la décision de financement, et ainsi répartie :

- subvention au titre de la culture, pour un montant de 15.000 euros (2019-03482) ;
- subvention au titre de la politique de la Nuit, pour un montant de 20.000 euros (2019-07377).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO